

Hadopi : réglementation ou censure ?

L'Epitech a organisé, le 14 Janvier 2010, un symposium consacré à Hadopi et la sécurité informatique sur la base d'une enquête réalisée sur 1499 personnes afin de connaître les usages des internautes et leur sentiment en termes de sécurité sur Internet

Paris 21 Janvier 2010 - Hadopi est au cœur d'un débat politique et médiatique visant à interdire le téléchargement illégal, à réprimer la transmission de données à caractères pédopornographiques ou illégaux, et à garantir la propriété intellectuelle et la rémunération des artistes. Or, jusqu'à présent toutes les législations se sont avérées inefficaces et inapplicables, les politiques négligeant les aspects techniques. Les questions soulevées touchent à des pratiques désormais bien ancrées et suscitent, émoi, débats et interrogations chez les professionnels. Les citoyens eux-mêmes se retrouvent noyés dans des notions législatives ambiguës et perçues comme avant tout répressives.

L'Epitech, l'école de l'expertise informatique, et donc acteur majeur dans le domaine de l'enseignement informatique et fortement impliqué dans la cybersécurité, organisait une table ronde afin de comprendre et de cerner les problématiques liées à Hadopi et d'essayer de concilier artistes, internautes et fournisseurs d'accès en réunissant des représentants de tous les acteurs des cultures numériques. En parallèle, une étude menée sur toutes les couches de la population devait soutenir le débat et montrer les différences entre pratiques et réalité.

La conférence, animée par Cédric Ingrand (LCI), réunissait plusieurs intervenants : Annina Svensson, représentante France de Spotify*, Jean Michel Planche, PDG de la société Witbe** et Tangui Morlier, représentant de l'APRIL***.

Devant l'arsenal législatif mis en place par le gouvernement, tous s'accordent à dire que l'aspect technique est largement oublié par les politiques. « *Nous n'avons pas les moyens de sécuriser nos accès Internet* », explique Jean Michel Planche. Les moyens de sécurisation informatiques dont on dispose aujourd'hui restent peu fiables, les adresse IP facilement décodables et il y a une méconnaissance de la majorité des internautes sur les moyens de sécuriser leur accès internet.

Autre contradiction, la législation ne sanctionne plus uniquement le téléchargement mais aussi et surtout l'utilisateur qui n'aurait pas sécurisé son ordinateur. Mais comment faire, à l'heure où la plupart des internautes utilisent Internet pour s'informer et communiquer et ne sont pas des experts en informatique ? « *La sécurisation reste une affaire de professionnel* » précise Tangui

* **Spotify** est un service de musique en ligne qui permet à ses utilisateurs d'écouter de la musique à la demande grâce à une technologie unique.

** **Witbe** propose une technologie et une infrastructure de monitoring automatisées des Systèmes d'Informations et des applications IP pour l'ensemble des entreprises tous secteurs d'activités confondus.

*** **L'APRIL** est un acteur majeur de la démocratisation et de la diffusion du logiciel libre et des standards ouverts auprès du grand public, des professionnels et des institutions dans l'espace francophone.

Morlier. De même, n'importe quelle entreprise peut avoir des problèmes de sécurité. Pour preuve et par comparaison, une étude américaine montre que 33% de propriétaires d'une adresse IP s'étaient retrouvés blacklistés alors mêmes qu'ils n'avaient jamais téléchargé personnellement. Ainsi, de la même façon, plusieurs Français vont recevoir des mails d'avertissement, à tort. Même si Hadopi 2, contrairement à la loi précédente, permet aux internautes de faire valoir leurs droits, la procédure reste longue et compliquée.

« *L'utilisateur ne veut pas être volontairement un pirate, renchérit Jean Michel Planche, il veut juste pouvoir avoir accès à de la musique ou à des films* ». C'est le cas pour près de la moitié des personnes interrogées, elles veulent avoir un contenu de bonne qualité, rapidement et à moindre coût. Une législation trop répressive ne pourrait pas empêcher l'utilisateur de passer par d'autres moyens de plus en plus transgressifs pour accéder à un contenu qu'ils ont pris l'habitude d'avoir gratuitement (streaming...).

Les résultats de l'étude menée par Epitech sont justement très révélateurs des usages et du sentiment de sécurité sur Internet, ils viennent enrichir le débat dans la mesure où ils révèlent un certain nombre de paradoxes. L'étude révèle ainsi qu'alors que 43% des personnes interrogées avouent télécharger illégalement, 57% pensent que c'est normal d'interdire le téléchargement, 94% aussi considèrent qu'il faut rémunérer les artistes et 80% ont conscience que le téléchargement n'est pas bénéfique pour les artistes. Par ailleurs, près de 94% ont conscience qu'il est possible d'espionner les échanges qui se déroulent sur Internet et 52% déclarent s'en inquiéter. Au regard de ces chiffres, on perçoit que l'internaute prend progressivement conscience des limites d'Internet et de la nécessité de sécuriser son accès même si en pratique ils sont encore peu nombreux à le faire.

Dans le même temps et paradoxalement, on constate que malgré le nombre de personnes qui téléchargent illégalement en France, le taux de fréquentation des cinémas n'a jamais été aussi élevé...

Le débat aura souligné les freins de la loi Hadopi et permis de mettre en exergue quelques solutions alternatives. La première n'est pas vraiment une solution mais ajoute à la loi une visée éducative, et c'est ce qui manque clairement pour Jean Michel Planche « *Nous n'avons pas suffisamment de recul par rapport à Internet et à toutes ses possibilités et également ses limites* ». Il faudra du temps et également, toujours d'après Jean Michel Planche, une « *évangélisation des termes technologiques* » pour les rendre accessibles et compréhensibles par tous. L'étude souligne le fait que 60% des internautes ne se sentent pas concernés par Hadopi et que 90% ne pensent pas, par ailleurs, à changer de comportement.

Une des solutions, envisagée en plus de la mise en place de décrets d'application : augmenter le niveau de conscience et de connaissance technologique, et pouvoir laisser le choix et l'opportunité à l'internaute de contrôler son accès Internet et de « *devenir le véritable acteur de sa sécurisation Internet dans une logique responsable et responsabilisante* ».

Cette conférence aura permis de sensibiliser et d'informer le public sur les limites de la loi Hadopi et de proposer des solutions alternatives à cette loi jugée « restrictive et inapplicable » par 90% des internautes. **Nicolas Sadirac**, directeur de l'Epitech, conclut en disant « *qu'il est difficile d'ouvrir des libertés en empêchant toutes les dérives* ». Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour trouver un terrain d'entente et mettre en place des solutions justes, applicables et durables qui satisfassent internautes, artistes et fournisseurs d'accès.

A propos d'EPITECH (European Institute of Information Technology):

Epitech est reconnue être l'une des meilleures écoles pour transformer une passion pour l'informatique en une expertise qui débouche sur des emplois à fort potentiel comparable à celui de toutes les Grandes Ecoles (100% des élèves en entreprise à la fin des études). Cette formation recherchée par les entreprises repose sur un modèle novateur qui met l'accent sur trois qualités de plus en plus exigées : l'adaptabilité, l'auto-progression, le sens du projet. Son diplôme est homologué par l'Etat au plus au niveau (Niveau I) et porté au Registre National des Certifications Professionnelles.

Depuis 2007, l'Epitech a enrichi son implantation, jusque-là exclusivement parisienne, de neuf antennes en région : Bordeaux, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Strasbourg et Toulouse dans lesquelles les étudiants peuvent accomplir les trois premières années avant d'effectuer les deux dernières à Paris et/ou à l'international et en entreprise. En 2009, elle ouvrira également à Marseille et à Rennes. L'EPITA est reconnue par l'Etat et habilitée à délivrer le Titre d'Ingénieur diplômé de l'EPITA par la CTI (Commission des Titres d'Ingénieur).

EPITECH est membre de Ionis Education Group, leader de l'enseignement supérieur privé en France avec 15 écoles (dont ISG, ISEG, ESME-Sudria, EPITA, IPSA, SUP'BIOTECH...), 33 établissements, près de 16 000 étudiants et 60 000 anciens. Pour plus d'informations : www.epitech.eu et www.ionis-group.com

Contacts presse :

Agence TUKILIK pour l'EPITECH
Olivia Aubertin / Cécile Biron
01 56 80 11 50
cecile@tukilik.com